



Association de Défense des Chômeurs de Neuchâtel

Présentation de l'Association de Défense des Chômeurs Neuchâtel

L'ADCN en bref

L'Association de Défense des Chômeurs de Neuchâtel

- Association à but non lucratif, reconnue d'intérêt public et liée à l'Etat par une convention.
- A pour mission de défendre les intérêts collectifs et individuels des chômeu.r.se.s
- Propose ses services gratuitement.
- Son fonctionnement repose principalement sur des subventions publiques, le bénévolat et l'engagement de ses membres.

Historique

L'ADCN a été fondée en 1982, au moment de l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'Assurance Chômage (LACI).

Elle organisait des permanences les jours de timbrage, avec le soutien de bénévoles militants. Entre 1988 et 1990, elle a bénéficié de l'aide d'une assistante sociale employée par Caritas.

Par la suite, les deux ADC de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, bénéficient de subventions cantonales et communales pour assurer les salaires de deux permanents et la poursuite de leurs activités respectives.

Les ADC de Neuchâtel et de Suisse se mobilisent pour préserver les prestations de chômage. En 1997, elles obtiennent un référendum et remportent la votation fédérale, refusant ainsi la baisse des indemnités de chômage. Si les premières révisions de la LACI ont amélioré la situation des chômeurs, la 4^{ème} votée en 2011, a sensiblement réduit les prestations et durci les critères d'octroi.

En 2000, l'ADCN ouvre avec Caritas un restaurant social, *l'Espace des Solidarités*, puis développe une entreprise sociale qui offre des repas à domicile et à diverses institutions. Le projet sera repris en 2016 par Caritas.

Actuellement, l'ADCN emploie une travailleuse sociale à 65% et une juriste à 30%. Elle bénéficie également de l'engagement de 7 bénévoles réguliers pour le soutien administratif, de 3 bénévoles supplémentaires pour l'atelier informatique et d'une personne en insertion sociale.

L'ADCN bénéficie également du soutien de ses membres et de l'aide de fondations pour financer ses nouveaux projets.

L'ADCN favorise l'accès à la citoyenneté des chômeurs, entre droits et devoirs

- Permanence socio-juridique (démarches auprès des assurances sociales, recours contre les décisions de chômage, etc.)

pour faire valoir ses droits.

- Aide à la recherche d'un emploi et soutien dans diverses démarches administratives.
- Mise à disposition d'un matériel informatique :
6 PC, imprimante, scanner, photocopieuse.
- Organisation d'ateliers, de rencontres et de conférences sur des thématiques donnant des informations et des outils pour favoriser l'autonomie

pour remplir ses obligations.

L'ADCN lutte contre l'isolement en favorisant le lien social

- Mise à disposition d'un lieu d'accueil et d'échange au sein de l'Hôtel des Associations, qui regroupe une vingtaine d'associations.
- Encadrement et formation de bénévoles et de personnes au chômage, à l'aide sociale...
- Organisation d'événements participatifs, solidaires, culturels et festifs favorisant la vie associative.
- Collaborations avec d'autres institutions et associations et réalisation de projets communs (Journée internationale du 17 octobre, grève féministe, etc.)

L'ADCN représente les chômeu.r.se.s auprès de la société civile

- Liens avec les autorités communales et cantonales, les responsables des services publics, administratifs, les différents acteurs du monde économique, social et culturel, les syndicats...
- Représentations des chômeurs dans les médias
- Podcast « Au cœur du chômage » (témoignages de chômeurs)
- Représentation dans différentes commissions étatiques (politique de l'emploi)



Association de Défense des Chômeurs de Neuchâtel

« Entre la fin de droits aux indemnités de chômage et le recours à l'aide sociale ? »